Reçu le 18.02

JH

Charles JACQUES
997, route de Saint Arnoult
60430 Merlemont

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Le hameau de Merlemont a la vocation d'être un hameau paisible préservé des infrastructures modernes (pas de tout à l'égout, pas de trottoir, zone non constructible etc..;), avec un important passé historique.

Nous refusons que l'on exploite de nouveau nos marais et nous refusons d'être sacrifié pour un secteur qui de l'aveu même de Mr Chouvet ne sert qu'a assurer l'approvisionnement locale (cf docs joints).

Il semble curieux que malgré les avis négatifs des personnels responsables de la zone concernée (que l'on peut légitimement considérer comme de précieux avis, puisque non partisans), un avis d'enquête publique ait, tout de même, été décidé.

Il est prévu de garder 25 mètres de forêt pour préserver les habitants mais le château de Merlemont, lui, aura le privilège d'avoir une vue directe sur le chantier puisque son champ de vision passe au dessus de la cime des arbres.

La séquence E.R.C. a semble t'elle été bâclée :

<u>Éviter</u> : des démarches poussées ont elles été envisagées pour éviter la destruction de cette zone
Alentour, des zones avec peu d'intérêt écologique comme la peupleraie au sud de Rochy-Condé pourrait très bien être négociée ;

Réduire : l'îlot prévu, censé protégé le Potamot Coloré ne pourra rien contre la disparition de ce-dernier.
La modification de la couverture végétale mais aussi inévitablement du niveau de l'eau dans la zone aura raison de lui et de nombreuses autres espèces protégées.

Ainsi que la mise en péril de frênaies naturelles devenu très rare dans la vallée du thérain.

Compenser : la parcelle de remplacement d'une durée de trente cinq ans ne donne aucune garanties de ce qu'il adviendra passé ce délai (pourquoi pas une sablière, on peut estimer que dans trente cinq ans, nous aurons encore cruellement besoin de sable)

Mr Chouvet, qui a grand renfort de publications dans des revues industrio-écologiques, arriverait presque à nous faire croire que les exploitations de matières première sont bonne pour la nature , et même recommandées.
Les 41 espèces protégées du Marais, elles mêmes, réclament leur carrière Chouvet.

L'argument économique n'est pas valable :

Nous supportons déjà la présence d'une carrière de sable dans les marais de Merlemont, la zone est maintenant inaccessible.
Nous n'avons donc plus accès à une partie de notre marais, certains canaux ont été détourné, coupé du Thérain.
Quand est-il de ces retombées économiques découlant de l'exploitation de notre carrière actuelle ?
Elles n'ont apparemment pas servi à entretenir le marais.

Sous ce grillage enfoui, se trouve un panneau en plastique indiquant « zone interdite, sols non stabilisé »

Quand sera t'il de la valeur de nos foyers, le gain pour les mairie se fera vraisemblablement sur le compte des habitants de Merlemont, car , enfin , qui souhaiterait habité en face d'une carrière;

et c'est justement parce qu'il est difficilement pénétrable que ce marais est un refuge idéal pour la faune et la flore fragilisées par l'omniprésence humaine.
Il n'y aura plus que deux étangs grillagés, a ajouté au chapelet d'étangs, qui furent il a encore peu de temps, la vallée du Thérain.

Il ne s'agit pas la , monsieur, d'entrevoir là situation en terme de conformité, de respect des délais et de compensation dérisoire, comme autant de case à cocher avant un avis favorable.

Therdonne a réussi a faire annuler sa carrière, aurons nous droit à une seconde sablière comme lot de consolation pour Mr Chouvet.

L'entreprise Chouvet a déjà amputé d'une partie de nos marais, elle revient aujourd'hui finir le travail en exploitant la seconde partie supprimant, dès lors, totalement et définitivement le marais, sa quiétude, son écosystème .

Il serait pour toutes ces raisons extrêmement regrettable et irrémédiablement dommageable au hameau de Merlemont.

Dans l'attente d'un avis négatif concernant la mise en place de cette carrière, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles JACQUES.

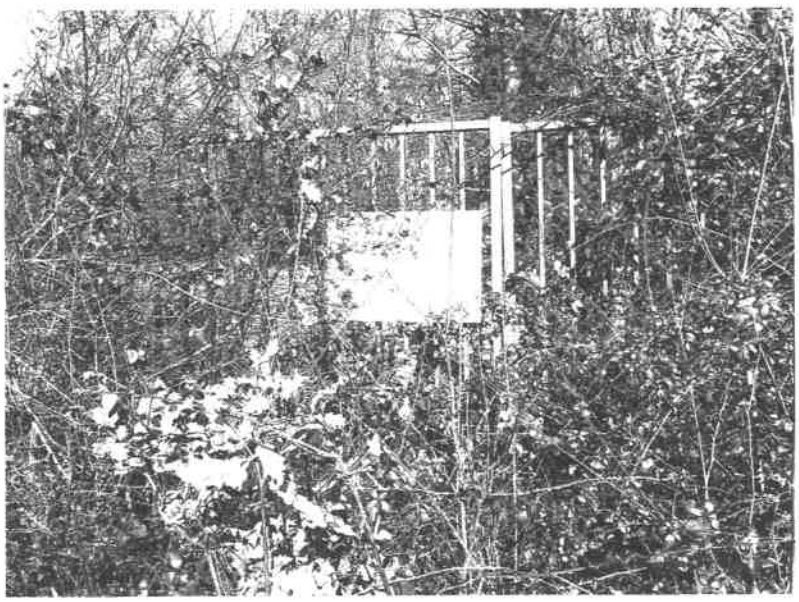

Ancienne carrière de Rochy Condé « propriété privée réservé aux cheminots » peut on lire. On les attend toujours...

CARRIERES
CHOUVET S.A.S.
ble • Gravillons • Graves • Sablon
e de remblais inertes • Recyclage de béton

Madame le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint nos observations au projet d'ouverture de carrière de la société MRB sur la commune de Warluis.

1/Descriptif du marché et opportunité d'ouverture d'une nouvelle carrière de sablon dans le Beauvaisis

Le marché de l'Oise est globalement déficitaire avec un taux de dépendance de 60% (page 156 et 157) avec :

-un déficit très important en matériaux alluvionnaires

-la nécessité de promouvoir des matériaux de substitution, dont le sablon

a/ le marché du sablon dans le Beauvaisis

Il est à noter que le marché local du sablon est bien pourvu dans cette zone de chalandise

Liste des Arrêtés Préfectoraux autorisant l'exploitation du sablon sur la zone

Date	Lieux	Quantité restant à extraire
Instruction en cours	Allonne (Bois St Lucien)	100 000 M3
21/12/2016	Allonne (Villers/Thère)	410 000 M3
28/06/2016	Ponchon	180 000 M3
7/05/2018	Berthecourt	780 000 M3
8/02/2017	Le Tillet	2 500 000 M3
	Saint Crépin Ibouvillers	1780 000M3

Siège social
Route de Villers-sur-Thère - 60510 THERDONNE
Tél. : 03 44 07 70 29 - Fax : 03 44 07 78 86
SAS au capital de 250 100 € - R.C.S. Beauvais B 352 791 826 - APE 0812 Z - Siret 352 791 826 000 14

Il existe donc 5 750 000 M3 de sablon disponibles localement pour un besoin local de 100 000 M3/a

Vous noterez que les réserves autorisées sont récentes et apparaissent bien dimensionnées pour répondre au marché.

Il n'y a donc pas de pénurie pour ce type de matériaux contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier.

b/ La capacité en remblai disponible dans le Beauvaisis

Liste des sites autorisés à accueillir des remblais inertes dans le Beauvaisis

Allonne (Bois St Lucien)	200 000 M3
Allonne (Villers/Thère)	630 000 M3
Berthecourt	1 150 000 M3
Ponchon	250 000 M3
Le Tillet	2 300 000 M3
Rochy-Condé (ISDI)	500 000M3
Saint Crépin Ibouvillers	1 780 000 M3
Auchy la Montagne	100 000 M3
Bailleul/Thérain	1 100 000 M3

Soit un total de 8 200 000 M3

Il n'y a pas non plus de pénurie en capacités autorisées de remblaiement, sauf à faire venir des terrassements parisiens

c/ des matériaux alluvionnaires rares et gaspillés

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise (SDC) insiste sur « la nécessité d'une utilisation économe et rationnelle » des alluvions.

Or, le dossier prévoit le remblaiement du vide de fouille issu des extractions de sablon en partie par ces matériaux alluvionnaires (appelés découverte dans le dossier).

Le projet MRB ne prévoyant pas d'installation de traitement (concassage-lavage-criblage), ces matériaux ne pourront être valorisés.

Si par hasard ils devaient l'être, ils ne pourraient qu'être utilisés en matériaux de remblai, pas en agrégats nobles, en raison d'une fraction argileuse très importante rendant leur utilisation impropre à la confection de béton.

Le dossier intitulé « demande d'ouverture d'une carrière de sablon » parle bien des alluvions sans que l'on sache s'ils seront valorisés ou mis en décharge en fond de fouille. Ce qui traduit bien le manque d'expérience de l'entreprise Gratia, qui n'a jamais exploité une carrière, nous le rapppelons.

2/ la problématique du transport local

L'itinéraire camion prévoit une entrée/sortie des matériaux par la route de Warluis, puis la D1001.

La route de Warluis dont l'axe constitue la limite communale Allonne/Warluis est une route de campagne étroite (3 mètres de large)et supportant actuellement un trafic poids lourds relativement dense

Schéma actuel des flux de poids lourds

	Trafic Chouvet	Trafic Chouvet
	En provenance du site de Therdonne	En provenance du site e Villers/Thère
Rotation	10	24 Moyen et 32 Maxi
Nombre de véhicules	15	30 moyen et 50 Maxi

Soit un total de 50 passages/jour, soit une moyenne de 6,25 poids lourds à l'Heure

Nous rappelons que notre entreprise est implantée sur la commune de Therdonne depuis plus de 50 ans et a toujours recherché à ne pas augmenter le trafic poids lourds sur la route de Warluis en relation avec les Mairies d'Allonne et Therdonne, notamment en :

-délocalisant une partie importante de la production de Therdonne, notamment vers Allonne (recyclage) et Bresles (matériaux béton).Cet effort représente 150 000 tonnes par an

-en créant une piste privée pour répartir sur différents itinéraires les productions en provenance de Therdonne et Villiers/Thère pour soulager la route de Warluis.

Le projet MRB remettra directement en cause cet effort et l'on peut s'interroger comment, malgré l'engagement de la société MRB de n'effectuer aucun transit poids lourds par Villers/Thère, distinguer les camions en provenance ou à destination des Carrières Chouvet et ceux venant ou se dirigeant vers la carrière MRB !

D'autant que l'itinéraire de la carrière en projet prévoit une boucle d'entrée sur site depuis Beauvais vers le rond point d'Abbecourt et retour via Warluis vers la carrière ; soit une quinzaine de kilomètres, distance importante pour un poids lourds en rotation courte.

Je mets donc en garde contre une augmentation très sensible du trafic poids lourds sur la route de Warluis, voirie non adaptée à une telle augmentation (PTRA moyen de 44 tonnes prévu dans les rotations projetées dans le dossier), et ne permettant pas de croisement de véhicules.

Si le dossier en projet mentionne clairement l'impact routier sur la D1001, aucune étude sur l'impact sur la route de Warluis n'a été réalisée (cumul d'impacts avec les activités existantes à ce jour)

Enfin, on peut s'interroger sur le fait de disposer d'un gisement proche de Beauvais mais si éloigné car nécessitant une boucle inutile de 15 kms, tant d'un point de vue environnemental qu'économiques ?

La coordination des exploitations Chouvet et MRB n'aurait elle pas été plus judicieuse afin de répartir sur la durée les impacts liés aux camions , ainsi qu'une allocation adaptée des moyens de production disponibles sur place ?